

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MARS 2014 A 20H30</p>

PRESENTS

M GABAS / MME ARSLANIAN / M AZANZA / M QUINTILLA / M TOUYAROU / MME LABARRERE / M LABURTHE / M DECHE / MME LABAT M / MME LEJEUNNE / MME SEMPERE / M FALTRAUER / MME LABAT A / MME MAGNOUAC / M BENOIT / M COMET / MME ROLANDO / MME MONGIS

EXCUSES

M GUASCH / MME GASC / MME LABARTHE / MME FOURTEAU-MONTPEZAT / M DESANGLES / M LABERGERE / MME GREGNANIN / M BOUNET / M VEIGA

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

MME GASC / MME LABARTHE / MME FOURTEAU-MONTPEZAT / M DESANGLES / MME GREGNANIN / M BOUNET

ORDRE DU JOUR :

1. MISE A DISPOSITON PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVU
 2. BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE :
 - a. REGLEMENT INTERIEUR
 - b. CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL ORPHEE
 - c. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AU RESEAU INFORMATISE DES BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES
 3. CREATION SERVICE JARDINS FAMILIAUX – CONVENTION AVEC LE CCAS
 4. ANCIENNE CHAPELLE – FONDATION DU PATRIMOINE
 5. IMPASSE ROGES – CESSION TERRAIN PAR RIVERAINS
 6. AVANCEMENTS DE GRADE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu/procès verbal de la séance du 23 décembre 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur GABAS, en préambule, remercie tous les conseillers de la majorité et de l'opposition pour le travail accompli pour la ville à travers tous les dossiers traités pendant les six ans passés.

1. MISE A DISPOSITON PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVU

Depuis le 31 mars 2009, le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition du SIVU, pour 3 ans, de deux agents du musée sur une partie de leurs horaires, le complément étant effectué aux archives communales, ainsi que la mise à disposition de Madame BONNET-MEUNIER DGS 3,5H/semaine pour assurer la direction du SIVU.

En décembre 2012, le Conseil Municipal a également accepté de reconduire ces mises à disposition pour 3 ans (jusqu'en 2014).

Madame LALANNE étant à la retraite depuis août 2013, sa remplaçante a été recrutée directement par le SIVU.

Pour 2014, il s'agit de modifier la convention en cours pour tenir compte de ces changements et intégrer la mise à disposition de Madame BONNET-MEUNIER DGS pour 10H/semaine contre 3,5H/semaine auparavant (et ce pour régulariser par rapport à la réalité constatée) et celle de Madame BOYER 3H/semaine pour assurer la paye, la gestion des contrats, les ressources humaines des agents du SIVU, etc.

Vous avez eu copie de la nouvelle convention à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE

a. REGLEMENT INTERIEUR :

Dans sa séance du 07/11/2013, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la bibliothèque/médiathèque et créé la régie correspondante.

Le règlement intérieur dont vous avez eu copie doit être validé.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b. CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL ORPHEE

La garantie sur le logiciel Orphée qui équipe la médiathèque, de même que toutes les bibliothèques du réseau du Gers groupées avec la Bibliothèque Départementale du Gers, s'est achevée au 13/02/2014.

Un contrat de maintenance doit donc être souscrit auprès de la Société C3rb Informatique qui a créé le logiciel informatique commun. Ce contrat est proposé sur une durée de 6 ans pour un coût de 165 € HT (vous avez eu copie du contrat).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

c. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AU RESEAU INFORMATISE DES BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES

Pour poursuivre le partenariat engagé avec le Conseil Général du Gers à travers le groupement de commandes pour l'informatisation de la Bibliothèque Départementale de Prêt et des bibliothèques relais, le Conseil Général propose une nouvelle convention de partenariat pour assurer le bon fonctionnement du réseau informatisé de lecture publique.

Vous avez eu copie du projet de convention proposé par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. CREATION SERVICE JARDINS FAMILIAUX – CONVENTION AVEC LE CCAS

Dans le cadre de ses actions envers les populations fragilisées et afin de créer du lien social, la commune a sollicité le CCAS pour porter le projet de création des jardins familiaux, par la mise à disposition :

- du terrain sur le site de Panblan de 4000 m²
- des services techniques et de leur matériel pour la première mise en œuvre.

Pour se faire une convention est proposée entre la commune et le CCAS (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. ANCIENNE CHAPELLE – FONDATION DU PATRIMOINE

Dans sa séance du 23/12/2013, le Conseil Municipal a adopté le nouveau plan de financement pour les travaux de réhabilitation de la chapelle rue du vieil hôpital et chargé Monsieur le Maire de solliciter la Fondation du Patrimoine.

Vous avez eu copie du projet de convention à intervenir avec la Fondation.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

La convention n'est pas limitée dans le temps. C'est l'objectif financier atteint qui sonne sa fin.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. IMPASSE ROGES – CESSION TERRAIN PAR RIVERAINS

En 1990, suite à la demande des riverains le Conseil Municipal avait accepté la prise en charge de l'impasse St-Cérat et procédé au classement après enquête publique de cette voie dans le domaine public communal. Or pour une raison inconnue, les actes de cessions par les riverains

n'ont jamais été actés par l'étude notariale (chargée d'établir lesdits actes par délibération en date du 12/07/1990).

Vous avez eu copie du dossier de 1990 et du dossier de 2013 établis par le géomètre.

Il s'agit aujourd'hui de procéder à la signature des actes de cessions par les riverains (souvent les héritiers de ceux qui avaient signé la promesse de vente en 1989/1990).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis (même si ladite voie rebaptisée Impasse du Docteur Rogès en 1991, est depuis 1990 entretenue par la commune) et charger l'étude notariale d'Eauze d'établir les actes correspondants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. AVANCEMENTS DE GRADE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

Plusieurs agents adjoints techniques 2^{ème} classe ont subi les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Dans la mesure où les résultats devraient être connus début mars, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer leurs emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe en adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2014.

Les résultats ont été transmis ce jour sauf pour 1 agent.

Il s'agit des agents suivants :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Nadège DHELIAT (temps complet) | reçue |
| - Cathy DUAZO (temps non complet 33H) | non reçue du fait de son stress |
| - Stéphanie LE ROI (temps non complet 28H) | reçue |
| - Gilles LASSIS (temps complet) | reçu |
| - Bastien RODRIGUEZ (temps complet) | reçu |
| - Jerry SALADIE (temps complet) | oral le 02/04 |

La transformation comme toujours ne sera effective que si les agents ont réussi les épreuves de l'examen professionnel, ce qui est le cas de 5 d'entre eux.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

=> Monsieur COMET donne lecture du texte suivant :

Intervention du 5/3/2014 CM Christian Comet

Michel Gabas, M le Maire et néanmoins candidat, chers collègues.

Aujourd'hui se termine pour moi, mon quatrième et dernier mandat municipal après 26 ans de présence autour de cette table, dans la majorité avec Pierre Pédussaut, puis avec vous, dans l'opposition municipale.

J'espère avoir apporté durant ces 26 ans de vie municipale ma modeste contribution. Nous sommes aujourd'hui en campagne électorale, un moment fort d'explications, d'échanges, de confrontations d'idées. Parfois les esprits s'échauffent, la passion peut l'emporter sur la raison, cette effervescence est le sel du débat démocratique.

Nous devons féliciter ce soir, tous ceux qui se présentent à ces élections. Ils veulent donner de leur temps et de leur énergie pour notre collectivité. Qu'ils soient élus ou pas le 23 mars leur engagement mérite la reconnaissance et le respect de tous !

Présent à votre 1^{er} réunion publique, j'ai applaudi les candidats de votre liste. Il est heureux que certains vous rejoignent que d'autres souhaitent travailler encore, avec le sentiment de devoir achever un travail entrepris.

J'ai également écouté avec attention le bilan de votre mandature, le travail réalisé, les dossiers traités, des études initiées, des investissements aboutis, vous en êtes fiers, vous vous félicitez de votre bilan rien de plus légitime.

En qualité de Maire sortant, vous auriez pu faire preuve d'un brin d'humilité d'élégance ou simplement d'objectivité en ne prétendant pas que rien n'avait été réalisé ou engagé durant les 15 ans précédents votre mandat. Que vous, seul, avez sorti Eauze de sa léthargie.

En limitant, vos critiques dans le temps, vous ciblez uniquement les mandats de Pierre Pédussaut et de ses équipes. Un calcul politique que j'éviterai de qualifier.

Je préfère évoquer le travail des élus, quelque soit leur origine sociale, leur philosophie de vie, leur engagement politique, l'important est leur souci de servir et non de se servir comme vous le dites si justement.

Les décisions des équipes municipales sont naturellement critiquées, des opinions divergentes apparaissent aussi.

Les élus doivent faire preuve de pédagogie même si en campagne électorale la démagogie est souvent de mise.

Ne dit-on pas, Paris ne s'est pas fait en un jour.

Et bien Eauze ne s'est pas fait en six ans, du travail a été fait avant vous.

Après vous,... très bientôt je le souhaite..., d'autres viendront., travailler, étudier, gérer, décider avec courage et détermination, participant ainsi à cette œuvre de vie collective et au développement harmonieux de notre belle ville.

Tous seront encensés ou critiqués, élus ou remerciés, mais tous, auront à l'issue de leur mandat, comme vous aujourd'hui, le sentiment du devoir accompli.

Alors, ce soir je vais pour une dernière fois faire une mise au point. En me limitant à des éléments factuels.

- *Vous avez mené à bien la conduite des travaux dit du tour de ville, là est votre action, nul ne la conteste.*

En contre partie, quand vous êtes arrivés à la Mairie en 2008, vous avez trouvé les plans de ces travaux, l'architecte désigné après un concours d'architecte. Des provisions financières faites depuis 2006 pour ce chantier.

- *Vous avez inauguré le pôle archéologique Eauze-Séviac.*

Vous n'auriez pas pu le faire :

- *si des élus avant vous ne s'étaient pas investis pour qu'un musée soit construit et que le trésor découvert à Eauze revienne pour y être présenté.*
- *Si la commune d'Eauze n'avait pas acquit 19ha de réserve foncière à Cieutat et si, sur ce terrain, des fouilles archéologiques n'avaient pas débuté en 2001 .*
- *si la commune n'avait pas acheté le gare en prévision de la mise en valeur du site.*
- *Si avant votre mandat un travail n'avait pas débuté avec le cabinet d'étude AVEC qui vous a accompagné sur ce projet.*

- *Je passeet j'offre à votre réflexion une liste non exhaustive de ce qui a été fait, alors que vous étiez absent, durant les 15 ans de léthargie Elusate:*

-Un office de tourisme.

-Des Gîtes pour les marcheurs de St Jacques

-La réfection complète de la piscine

-La résidence médicalisée pour personnes âgées

-L'aménagement du marché au gras et sa mise aux normes

-Le Deuxième Lac de Pouy

-La réfection des rues R.DAURY et F.SOULES

-Le Hangar RANSAN pour les Services Municipaux

-Le Parc Paysager de PANBLAN

-Le Hall des Expositions

*-La réfection totale de la salle omnisports des Anciennes Arènes
-La construction de Groupe Scolaire F.Soulès
-Le nouveau local du service des Douanes
-Les aménagements sportifs de Panblan et doublement des vestiaires.
-L'espace Multi-Accueil 3 pommes
-Mise à disposition des HLM de terrains en centre ville pour la création de logements sociaux rue Raphaël et Pourtic.*

*Vous savez tout cela, vous feignez de l'ignorer, trop occupé que vous êtes, à vous tresser une couronne de lauriers. Un trait de caractère qui nous sépare.
Voyez-vous, comme je le disais, d'autres élus ont travaillé avant vous, d'autres travailleront après vous, ainsi va la vie d'une commune.
Alors avant de me lever de cette table du conseil municipal, je voudrai remercier pour le service rendu à notre collectivité, tous les Maires et conseillers municipaux démocratiquement élus qui nous ont précédé et souhaiter bon vent à ceux qui, aux gré des élections municipales, aussi démocratiquement, nous succéderont.*

Merci.

=> Monsieur le maire répond qu'il partage avec lui le respect de ceux qui ont le courage de s'engager au service de l'intérêt général.

Sur la question du pôle archéologique, il a toujours dit que l'archéologie et le patrimoine était le fil rouge qui unissait les trois derniers maires et leurs municipalités (M FAGET, M PEDUSSAUT, M GABAS).

Il rappelle que sur 751 délibérations en 6 ans, l'opposition n'a voté contre que 10 fois.

Après cet échange, il remercie à nouveau tous les conseillers qui ont siégé pendant 6 ans pour leur engagement au service des élusates.

En ce qui concerne les provisions réalisées par l'équipe précédente, il regrette que 900 000 € soient venus abonder le budget communal au détriment de la Maison de Retraite. En effet, en 2007, la Mairie d'ÉAUZE a vendu les murs de l'EPHAD à celle-ci handicapant gravement la capacité d'investissement et de modernisation de la Maison de Retraite.

La séance est levée à 21H05.